

Question orale de Mme Katrin Jadin au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le Sommet UE-Balkans du 4 juillet 2016"

Katrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, à l'occasion du Sommet "Paris - Balkans 2016", qui s'est tenu le 4 juillet dernier à l'Élysée, le ministre des Affaires étrangères français Jean-Marc Ayrault a rencontré, en compagnie de ses homologues allemand, autrichien, croate, italien et slovène, les représentants des six États issus des Balkans occidentaux que sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, la Macédoine, le Monténégro et la Serbie, en présence de la Haute Représentante de l'Union Federica Mogherini.

Au menu des discussions figurait notamment la question des futures perspectives européennes des Balkans occidentaux. En effet, les six pays de la région sont engagés, à des degrés divers, dans le processus d'intégration à l'Union. Si les experts analysent qu'un changement d'approche de l'Union par rapport à l'intégration des pays balkaniques n'est pas à l'ordre du jour, cette rencontre était d'autant plus importante que ces derniers, craignant que leur processus d'adhésion ne subisse les dommages collatéraux de la crise du Brexit, se rapprochent de la sphère d'influence de la Fédération de Russie.

Monsieur le ministre, quelles conclusions peuvent-elles être tirées pour les conséquences engendrées par la menace russe et le Brexit sur les pays issus des Balkans occidentaux par rapport à leur demande d'adhésion à l'Union européenne?

Pouvez-vous m'informer plus en détail de l'état d'avancement du processus d'intégration de ces différents États, ainsi que des éventuels blocages qui persistent dans les différentes négociations?

Didier Reynders, ministre: Monsieur le président, madame Jadin, le sommet tenu à Paris, le 4 juillet dernier n'était pas un sommet de l'Union européenne. À l'image des sommets tenus précédemment à Vienne en août 2015 et à Berlin en 2014, le Sommet de Paris a réuni des chefs de gouvernement, des ministres des Affaires étrangères et des ministres de l'Économie de six États membres (Allemagne, Autriche, Croatie, France, Italie et Slovénie), des six pays des Balkans occidentaux ainsi que la Commission européenne. La Belgique n'a donc pas participé à cette conférence.

Ce Sommet, qui a eu lieu à peine deux semaines après le référendum au Royaume-Uni, a permis aux participants de confirmer la voie européenne des Balkans occidentaux.

Tant les États membres concernés, que les pays de la région, ont renouvelé leurs engagements. De son côté, la Commission européenne a affirmé qu'elle ne changera pas sa stratégie d'élargissement et que le processus se poursuivra. Le Royaume-Uni n'a pas encore réalisé la notification formelle prévue par l'article 50 du Traité. Il est prématuré d'évaluer les conséquences du Brexit sur le processus d'élargissement.

En ce qui concerne l'état d'avancement des pays candidats dans le processus d'intégration à l'Union européenne, nous attendons, pour début novembre, le rapport annuel d'évaluation de la Commission européenne sur le processus de stabilisation et d'association, et les négociations d'élargissement. Pour l'instant, des négociations d'adhésion technique, sur base des chapitres de l'acquis, sont en cours avec la Serbie et le Monténégro. La justice, l'organisation du pouvoir judiciaire et les droits fondamentaux sont des points d'attention particuliers pour le Monténégro, qui est le plus avancé dans les négociations, avec vingt-quatre chapitres ouverts et deux provisoirement fermés. Depuis cette année, suite au progrès réalisé dans le dialogue sur la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, quatre chapitres ont également été ouverts avec la Serbie.

Pour l'Albanie par contre, pays candidat à l'adhésion depuis 2014, cinq conditions doivent être remplies avant que les négociations ne puissent effectivement démarrer: la réforme de l'administration publique; le renforcement de l'indépendance des institutions judiciaires; la lutte contre la corruption; la lutte contre la criminalité organisée; la protection des droits des minorités. Durant cet été, l'Albanie a réalisé un pas important avec une réforme constitutionnelle qui permettra au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire.

L'ancienne République yougoslave de Macédoine est un pays candidat depuis 2005. En 2009, la Commission a rendu un avis positif pour l'ouverture des négociations. Néanmoins, en l'absence de consensus au Conseil, les négociations n'ont pas pu démarrer. La Grèce demande une solution sur la question du nom officiel du pays, sur laquelle elle a un différent bilatéral avec ce même pays. De plus, depuis 2014, le pays se trouve dans une crise politique majeure et risque de régresser dans son processus d'intégration européenne. J'espère que les élections anticipées en décembre prochain permettront au pays de redémarrer sur la bonne voie.

En 2015, suite à un engagement écrit de tous les partis politiques concernant les réformes prioritaires, l'accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine est entré en vigueur. Le pays a introduit sa candidature à l'adhésion en février de cette année. En septembre 2016, le Conseil a demandé l'opinion technique, préliminaire, de la Commission sur cette candidature.

En 2016 également, un accord de stabilisation et d'association est entré en vigueur entre l'Union européenne et le Kosovo dont l'indépendance n'est néanmoins pas reconnue par tous les États membres. Le processus initié à Berlin en 2014 a permis de mettre l'accent sur la coopération régionale qui est un facteur-clé pour le succès de l'intégration européenne des pays de la région.

La dynamique créée par ce cycle de sommets contribue certainement à l'amélioration de la coopération et aux relations de bon voisinage. L'accent mis sur des thématiques et des projets spécifiques destinés à renforcer la collectivité dans le domaine des transports, de l'énergie et des échanges entre les personnes est un atout important. Les sommets précédents avaient déjà enregistré des progrès dans ces domaines.

Les premiers projets d'infrastructure pourront être inaugurés en 2016. De nouveaux projets ont été lancés à Paris, entre autres, dans le domaine du transport ferroviaire et de la jeunesse, dans le cadre de la gestion de la crise migratoire et de la lutte contre le terrorisme.

La Belgique, quant à elle, continue de soutenir la politique d'intégration européenne des six pays des Balkans. Sur base de ses propres mérites, chaque candidature sera examinée en fonction du respect strict des conditions et des critères pertinents. Cela signifie qu'il n'y a pas de calendrier fixe et qu'il n'y a pas non plus de lien entre la situation de l'un ou l'autre pays. C'est vraiment sur base des mérites propres que nous porterons un jugement sur l'état d'avancement des processus.

Katrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, c'était l'objet d'une question subsidiaire que j'allais vous poser. L'un et l'autre n'étant pas liés, je pense vraiment que c'est un bon signe. En effet, l'un et l'autre vont se motiver à faire correspondre leurs réformes à celles qui sont demandées pour entrer au sein de l'Union européenne.

En tous les cas, il est réjouissant de savoir qu'ici, les négociations continuent et qu'elles portent aussi leurs fruits dans différents domaines, même si – il faut bien le constater – ce n'est pas le cas de tous les pays des Balkans.

Je pense également que nous avons tout intérêt à nous intéresser à cette région et à essayer de continuer à la faire prospérer. C'est une région dont nous avons en effet besoin à l'avenir pour unir encore mieux l'Union européenne et la rendre encore plus forte par rapport aux enjeux externes.

Je vous remercie, monsieur le ministre.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*